

N° 7322²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2017-2018

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****portant modification du règlement grand-ducal modifié
du 27 septembre 2008 relatif à la participation du
Luxembourg à la mission d'observation de l'Union
européenne en Géorgie (EUMM Georgia)**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(12.7.2018)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 20 juin 2018 à la Chambre des Députés par le Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre des Affaires étrangères et européennes. Un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière et une fiche d'évaluation d'impact étaient jointes au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal consiste à prolonger jusqu'au 20 août 2019 la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia). Le projet de règlement grand-ducal n'introduit aucun changement quant aux conditions de déploiement du policier luxembourgeois, le nombre de participants ayant été réduit, en 2014, de deux à un agent de la Police Grand-Ducale. La mission EUMM Géorgie est une mission d'observation civile, dont le personnel n'est pas armé. Le mandat de la mission est non exécutif, c'est-à-dire elle ne dispose pas du droit d'imposer la force.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales. La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 1^{er} juin 2018.

Le Conseil d'État a émis son avis le 3 juillet 2018. La Haute Corporation fait remarquer que la date d'échéance du 20 août 2019, prévue à l'article 1^{er}, est postérieure à la fin présumée de la mission (14 décembre 2018). Il s'avère que le Comité politique et de sécurité (COPS) approuvera le 10 juillet 2018 l'extension du mandat de la mission EUMM Georgia pour deux ans, jusqu'au 14 décembre 2020.

Quant à la forme du projet de règlement grand-ducal sous avis, le Conseil d'État émet une série de remarques d'ordre rédactionnel et d'ordre légistique.

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du règlement grand-ducal No.7322 et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 12 juillet 2018

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN*Le Président de la Chambre des Députés,*
Mars DI BARTOLOMEO

